Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D00202600031I0-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2026

DC.2026.031

Date de convocation : 06 février 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en Salle ARVEST de l'espace An Ty Roz à MORÉAC, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia CONAN donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN, M. Hugues JEHANNO donne pouvoir à Mme Catherine LORGEOUX, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Eliane PERRON donne pouvoir à Mme Chantal BIHOES, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : M. Gérard CORRIGNAN

Réaménagement et extension des services techniques communautaires - avenants aux lots 3 et 5

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2023-058 en date du 25 mai 2023 approuvant l'avant-projet définitif à 2 310 000 € HT et autorisant le lancement et l'attribution du marché de travaux pour le réaménagement et l'extension des services techniques communautaires à Moréac,

VU les projets d'avenants ci-annexés,

VU le rapport du Vice-président,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D00202600031I0-DE

Considérant que le montant global des marchés notifiés pour l'opération s'élève à 2 130 000 € HT représentant une économie générale de 180 000 € HT par rapport à l'estimation initiale du maître d'œuvre de 2 310 000€ HT,

Considérant que le coût définitif de l'ensemble des avenants de tous les lots y compris ceux présentés ci-dessous est de 102 000 € et qu'il est inférieur à l'économie générale susmentionnée,

Considérant que, pour le lot n°3 Gros Œuvre, des différences importantes entre les fondations de la remise et des auvents prévues aux plans de principe du maître d'œuvre en phase conception et celles des plans d'exécution de l'entreprise de maçonnerie ont été constatées : ces travaux complémentaires indispensables à stabilité des trois bâtiments, entraînant une augmentation significative de la quantité de béton soit un surcoût de **21 231,60 € HT,**

Considérant que, pour le lot n°5 Charpente Ossature Bardage il s'est avéré nécessaire de remplacer, sur la partie existante du bâtiment, des éléments de bardage et d'ossature dégradés générant un surcoût de 7 280 € HT,

Considérant qu'il est ainsi nécessaire de réaliser un avenant pour chacun des lots énumérés ci-dessus conformément au tableau *infra* :

Intitulé du lot	Titulaire	Montant initial du marché HT	Montant Avenant Précédent	Montant Avenant	Total marché HT	% Total Avenants
Lot 3- Gros Œuvre	**Constructions Antoine**	315 612,65 €	4 621,75 €	21 231,60 €	341 466,00 €	8,19 %
Lot 5- Charpente Ossature Bardage	**BCM**	135 860,00 €	-	7 280,00 €	143 140,00 €	5,36 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :D'APPROUVER les projets d'avenants tel qu'annexés à la présente délibération, relatifs à des travaux supplémentaires pour le réaménagement et l'extension des services techniques communautaires à Moréac,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge des services techniques et des travaux, à signer ledit avenant et tout document y afférent.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ
Centre MORBIHAN Communauté